



Mission régionale d'autorité environnementale  
ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence  
d'observation de la Mission régionale d'Autorité  
environnementale d'Île-de-France sur le projet  
d'ensemble immobilier situé 2 rue Charles André  
Boulle à Créteil (94) dans le cadre d'un permis de  
construire**

**N° MRAe APJIF-2025-077  
du 13/08/2025**

\* \* \*

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 17 juin 2025 pour avis sur le projet d'ensemble immobilier situé 2 rue André Boulle à Créteil (94), dans le cadre d'un permis de construire.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'Autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'environnement. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la MRAe.